



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
À L'ÉDUCATION, À LA CULTURE
ET AU SPORT**

Direction de l'éducation et des lycées

A l'attention des Chefs d'établissements
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Réf. : S2304-01902

Objet : « Mission d'information et d'évaluation
citoyenne »

Le Conseil régional, le 3 avril 2023

Madame, Monsieur le Proviseur,

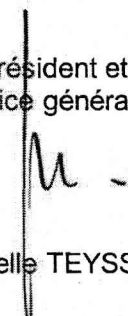
La presse s'est fait l'écho du lancement d'une « mission d'information et d'évaluation citoyenne » sur les lycées.

Il me semble utile de porter à votre attention que cette initiative de certains groupes politiques d'opposition du Conseil régional n'est en aucun cas portée par l'administration régionale et intervient en dehors de toutes dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que du règlement intérieur de l'Assemblée régionale, relatif à l'information des élus.

Les agents régionaux ne sont pas autorisés à y répondre durant leur temps de travail et, en dehors de celui-ci, ne peuvent le faire que dans le cadre du respect du devoir de réserve auquel tout agent public est tenu.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur le Proviseur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation,
La directrice générale adjointe


Emmanuelle TEYSSIER

